



MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, François LE MOING.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Claire BASSO-GUICHARD, Nicole BOURCIER, Dominique DENIS, Hugues GERVAIS, Isabelle LARONDE, Marie-Laure MAZILLE, Carole NEGRE, Jean-Franck PIERASCO, Fernand ZULIAN

Procurations : Jean-Claude CAM à Fernand ZULIAN

Secrétaire : Dominique DENIS

Compte rendu du 18 novembre 2020 : aucune réserve n'est exprimée, le compte-rendu est validé.

1. Autorisation de paiement de dépenses d'investissement non prévues au budget communal

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement non prévues au budget, dans la limite du quart des crédits ouverts aux comptes 20,21 et 23 du budget de l'exercice 2020 afin de régler les dépenses nécessaires, les crédits correspondants devant être inscrits au budget primitif de 2021, lors de son adoption.

Budget 2020 :	c/ 20 études (dépenses immatérielles) :	26 278,00 €
	c/ 21 acquisitions de biens :	1 320 201,46 €
	c/ 23 travaux en cours :	48 230,25 €

TOTAL : 1 394 709,71 x 25 % = 348 677,43 €

Monsieur le Maire propose que les crédits soient répartis comme suit :

- c/ 20 :	20 000,00 €
- c/ 21 :	308 677,43 €
- c/ 23 :	20 000,00 €

Arrivée de Kevin BADOUC

Accepté à l'unanimité

2. Autorisation de paiement de dépenses d'investissement non prévues au budget / Service assainissement

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement non prévues au budget, dans la limite du quart des crédits ouverts aux comptes 20,21 et 23 du budget de l'exercice 2020 afin de régler les dépenses nécessaires, les crédits correspondants devant être inscrits au budget primitif de 2021, lors de son adoption.

Budget 2020 :	C/ 20 :	0,00
	C/ 21 :	213 111,56
	C/ 23 :	100 000,00
TOTAL :	<hr/>	
	313 111.56 x 25% =	78 277.89 €

Monsieur le Maire propose que les crédits soient répartis comme suit :

- c/ 20 :	10 000,00 €
- c/ 21 :	58 277,89 €
- c/ 23 :	10 000,00 €

Arrivée de Sylvain BAÏADA

Accepté à l'unanimité

3. Décision modificative : ouverture de crédits

Pour couvrir les besoins en Investissement et intégrer les nouvelles recettes, M. le Maire propose :

- une augmentation des crédits en recette de 14 735 €
- une augmentation des crédits en dépense de (+21 160 € - 6 425 €) de 14 735 €

Arrivée de Richard MERIC

Accepté à l'unanimité

4. Subvention aux associations n°2 – Année 2020

Associations	Décision conseil
Gymnastique volontaire	250 €
Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	6 000 €
USL Tennis de table AQBTT	500 €
Volley Ball lauzertin	600 €
Les Amis de Lauzerte	800 €
Métalik'Art	5 000 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	2 309 €
Colline Enchantée	500 €
Muzic'All	300 €
SNEMM (Sté nat d'entraide médaille militaire)	300 €

Accepté à l'unanimité

5. Emprunt avec différé d'amortissements

Hors la Présence de Fernand ZULIAN

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière en raison du montant du prêt (supérieur à 500 000 €), et vu les propositions reçues du Crédit Agricole, de la Banque des Territoires, de la Banque Populaire et de Banque Postale, après avis favorable de la commission des finances en date du 04/12/2020,

Monsieur le Maire propose que la commune de Lauzerte contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

- Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Divers Travaux d'investissement : Enfouissement du réseau électrique, Travaux à l'Eglise Carcès, Travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de poste en Maison de la culture, du patrimoine et en Maison France Service

Montant : 517 000.00 €

Durée en annuités : 20 ans – Différé d'amortissements : 24 mois

Périodicité : Trimestriel

Taux fixe équivalent : 0.79 %

TAEG : 0.81%

Prêt à taux fixe avec un différé d'amortissement

Déblocage obligatoire : Tirage des fonds dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Type d'amortissement : Échéances constantes

Commission d'engagement : 1034.00 €

Accepté à l'unanimité des conseillers présents

6. Révision du prix des repas de cantine scolaire

Par délibération en date du 16 octobre 2020, l'EHPAD a augmenté le prix du repas de 2.45 %, soit 0.09 centimes de plus sur un repas adulte (3.70€ HT) et 0.08 centimes de plus sur un repas enfant (3.40 € HT). Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation sur le prix du repas et propose les tarifs suivants :
3.35 €/ 1 enfant, 3.15 €/ 3 enfants ou plus, 6.57 €/ adultes et enseignants

Fernand ZULIAN rappelle que la municipalité prend à sa charge plus de 50% du coût des repas.

Accepté à l'unanimité

7. Gratuité partielle des loyers pour nos locataires professionnels en raison du confinement en lien avec la COVID-19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de :

- De Mme HEDREUL Bénédicte, gérante de la Boutique Origine Institut
- De Mme COURBOT Christine, gérante du Camping Le Beauvillage de Lauzerte

qui, en raison du confinement n'ont pu ni ouvrir ni exploiter leurs commerces.

Monsieur Le maire propose qu'une aide d'un montant équivalent à deux mois de loyer, soit apportée :

- à la Boutique Origine Institut, soit $320 \text{ €} \times 2 = 640 \text{ €}$
- au Camping Le Beauvillage de Lauzerte, soit $372 \text{ €} \times 2 = 744 \text{ €}$

Accepté à l'unanimité

8. Convention générale d'adhésion au Pôle informatique du CDG 82

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de ses missions facultatives d'assistance aux collectivités en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, le CDG82 propose depuis 1990 un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

A ce jour, la commune est adhérente :

- à la convention Informatique
- à la convention Internet
- à la convention dématérialisation des procédures depuis le 20 juin 2008

Cette multiplication des conventions complexifie la gestion administrative et financière. Le Centre de Gestion a décidé de fusionner ces conventions en une seule à compter du 1^{er} janvier 2020, tout en laissant le choix aux adhérents d'opter « à la carte » pour les services souhaités.

Cette nouvelle convention a également pour objectif de préciser et d'étendre le périmètre de la mission développement de sites Internet et de revoir son mode de tarification.

Deux nouveaux dispositifs seront également proposés en 2020 : un parapheur électronique et un outil de convocation aux assemblées.

Cette nouvelle convention marque le lancement d'un nouveau service aux collectivités, dédié à la protection des données personnelles : RGPD-DPD mutualisé.

Après avoir donné lecture de la nouvelle convention et afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance du Pôle Informatique du CDG82 à compter du 1er janvier 2020, Monsieur Le Maire propose de signer cette nouvelle convention.

Isabelle LARONDE demande le coût de la convention.

Réponse : actuellement 2833€ par an, il faudra prévoir de prendre le RGPD.

Accepté à l'unanimité

Demande de subvention ancien EHPAD

Pas de notification de subvention (au 27/11) d'où l'impossibilité de délibérer. Reportée à un prochain conseil.

Demande de subvention Mécanique Agricole Tauran

Pas de notification de subvention (au 27/11) d'où l'impossibilité de délibérer. Reportée à un prochain conseil.

9. Enquête publique préalable – Aliénation d'une partie de l'emprise du chemin rural dit de Saint Sernin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la régularisation des parcelles de Saint Sernin, Monsieur LISSARE propose d'acquérir une partie du chemin rural situé au lieu-dit Saint Sernin entre les parcelles C621, C628, C609, C610 et C620 lui appartenant. En contrepartie, et à l'issue de l'enquête publique autorisant la vente, la commune s'engage :

- à acheter pour la valeur du prix de vente du chemin à M. LISSARE la partie de la parcelle correspondant au parking ;
- à accepter que la haie qui borde la clôture entre les parcelles C629 et C620 ne soit pas à distance réglementaire ;
- que la limite entre la parcelle F631 ET F627 se fasse dans l'alignement de la ligne droite [D F] du projet de division cadastrale du 02/10/2020 ;
- à couper les peupliers malades jouxtant l'Eglise Saint Sernin.

La commune s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre, notaire et commissaire enquêteur afférents à cette vente.

Claire BASSO-GUICHARD demande si les marcheurs de St Jacques passent par ce chemin ?

Réponse : non

Accepté à l'unanimité

10. Demande de labellisation « Territoire Bio engagé »

Pour devenir « Territoire BIO engagé », première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales, la collectivité territoriale doit apporter la preuve qu'elle a atteint des objectifs chiffrés :

- 15% de surface agricole cultivée en production biologique et/ou
- 20% de l'approvisionnement des restaurations collectives en produits bio.

En 2019, la commune possédait 15% de surface agricole utile en agriculture biologique, l'équivalent de 404 hectares sur une surface totale de 2709 hectares. Sept agriculteurs du village ont labellisé leurs productions en agriculture biologique.

La labellisation permettrait de valoriser les efforts engagés par les agriculteurs et de proposer de nouveaux projets dans l'avenir.

Pour l'EHPAD, qui fournit les repas de la cantine, propose un repas bio par semaine et travaille dans ce sens, privilégiant le circuit court, ce label sera un levier encourageant.

En outre, une campagne de communication aura lieu qui permettra de donner une image dynamique et attractive de la commune.

Le label est payant depuis 2019, la cotisation forfaitaire actuelle est de 200 € HT + 0.02 € HT/ habitant.

Interbio Occitanie s'engage à fournir un Kit de communication la première année : 2 panneaux d'entrée, un accès à la plateforme en ligne et le kit de communication du label.

Accepté à l'unanimité

Convention Conseil Départemental : Utilisation Gymnase et Complexe d'Animation Intercommunal (CAI)

Création d'une commission pour étudier la convention. Délibération reportée à un prochain conseil.

Exonération des cotisations foncières des entreprises

Réponse de la Trésorerie : la date butoir pour décider de cette exonération était au 31/07/2020, il est donc trop tard pour cette année, prévoir d'être vigilants l'année prochaine.

Caution communale locative

Réponse de la Préfecture : Impossibilité pour la commune de se porter caution pour la location entre Metalik'Art et M. BAZEAUD.

Questions diverses

François LE MOING propose que le 2ème vendredi de chaque mois la réunion des adjoints se tienne à 18h et soit ouverte à tous les conseillers pour aborder les sujets non soumis à délibération.

Marine LORAIN a été recrutée sur le poste d'agent d'accueil pour un contrat de 3 mois, renouvelable une fois qui pourra enchaîner sur un CDI, elle commencera lundi 14 décembre.

Claire BASSO-GUICHARD demande si Valérie continuera à faire les passeports.

Réponse : pas de décision prise pour l'instant.

Bâtiment Jardel : Une réunion a eu lieu avec les services du Département pour étudier la déviation de la route de Cahors face au bâtiment Jardel et l'implantation du futur parking. La mairie doit fournir un relevé typographique et le Département fera une proposition avant la fin du mois. Les plans seront transmis à M. GISCLARD (Architecte des Bâtiments de France). Richard MERIC fera une proposition avec une déviation totale de la route.

Une piste cyclable reliant Auléry au bâtiment Jardel, en busant à droite en montant, complétera les travaux d'aménagement de cette entrée du village.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) travaille sur un cahier des charges qui permettra au 1er trimestre 2021 de lancer en appel d'offres pour les architectes puis de demander la subvention AMI friches (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour une livraison entre fin 2021, mi 2022. Nous pouvons d'ores et déjà commencer à rechercher des professionnels de santé (dentiste, médecin ...).

François LE MOING annonce sa candidature aux élections des Conseillers Départementaux aux côtés de Colette JALAISE.

Dominique DENIS propose de constituer une équipe pour mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde. Claire BASSO-GUICHARD, Hugues GERVAIS, Marie-Laure MAZILLE, Jean-Franck PIERASCO se portent volontaires.

La sirène sera testée tous les 1ers mercredis du mois.

Sylvie FOISSAC qui travaille sur la mise à jour des fichiers sera amenée à téléphoner aux administrés pour prendre de leurs nouvelles, savoir ce qu'ils attendent de la municipalité et de quelle façon on peut leur rendre service.

Carole NEGRE demande ce qui pourrait remplacer le Repas des Aînés annulé en raison de l'épidémie. La réflexion est lancée.

Hugues GERVAIS demande ce qu'il en est de la saison 2021 de l'Association Art Points de Vue, suite à la lettre de l'association.

François LE MOING réfute les termes de « désengagement sans préavis » dont l'association fait état dans son communiqué.

Il précise que de nombreux échanges ont eu lieu depuis plusieurs mois avec les dirigeants de l'association, échanges au cours desquels il leur a été précisé que pour des raisons administratives et juridiques, le personnel municipal ne pourrait plus être mis à leur disposition, pas plus qu'à toute autre association, à compter de la saison prochaine.

Concernant l'impossibilité d'utiliser le logement situé à l'étage de l'Espace Points de Vue depuis octobre 2019, elle est due à la non-conformité du local aux normes de sécurité.

M. le Maire rappelle que ce lieu d'exception est mis gratuitement, pendant 7 mois de l'année, à la disposition de l'association. Par ailleurs, la municipalité assume l'entièreté des charges de fonctionnement et une subvention annuelle de 2500€ est allouée chaque année.

Il précise par ailleurs que les conflits internes minant l'association depuis plusieurs mois, et les démissions et désengagements de bon nombre de bénévoles, ne sont pas le fait de la Mairie mais sans doute de choix stratégiques définis par les dirigeants de l'association.

M. le Maire informe qu'il prendra part à l'Assemblée Générale de l'association prévue en mairie le 19 décembre et que les décisions concernant l'avenir de l'Espace Points de Vues seront prises à l'issue de cette rencontre.

Claire BASSO-GUICHARD rappelle qu'au départ l'association avait pour but de faire connaître les artistes locaux et régionaux et qu'elle pourrait y revenir si sa trésorerie ne lui permet plus d'accueillir des artistes de renommée internationale. Elle pourrait également faire appel à 1 contrat aidé : contrat PEC avec 60% de prise en charge par l'État pour 1 jeune suivi par la Mission Locale

Pas de date fixée pour le prochain Conseil Municipal
Séance levée à 20h